

Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION COCOPA

Compte-rendu de la rencontre 22 novembre 2011 tenue à Québec avec Julie Boulet,
ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale à propos du PAAS ACTION

Personnes présentes

Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Alexandre Morin, conseiller politique

Marian Lavoie, directeur à la Direction générale adjointe des mesures, des services et du soutien
Martine Bégin, directrice à la direction des mesures et des services aux individus, Emploi-Québec

Roy Bhimpaul, membre du COCOPA et directeur général de C. A. D. R. E.
Pierre Ghislain Lafortune, membre du COCOPA et pair aidant, délégué national au Travail des
Porte-voix du Rétablissement, lui-même demandeur d'un PAAS ACTION
Daniel Latulippe, membre du COCOPA et directeur général du RACOR en santé mentale

Absente (cause de maladie)

Renée Caron, membre du COCOPA et directrice de deux organismes, Amalgame et Main Forte

Voici les réponses que nous avons obtenues.

Quelle est l'évolution budgétaire réelle des dernières années?

En 2008, le budget était de 18,5 millions. Il est passé à 16 millions en 2009, sous Sam Hamad qui a été ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du 18 décembre 2008 au 10 août 2010. (Julie Boulet assume ce poste depuis le 11 août 2010.)

Cela explique en partie les baisses observables dans les statistiques entre mars 2008, alors que les PAAS avaient 4749 personnes d'inscrites et juillet 2011 qui retrouvaient seulement 3129 personnes pour une baisse de 34 %.

L'autre partie d'explications sur la baisse vient de la réorganisation des places disponibles lors du passage d'INTERAGIR-DEVENIR à ACTION. Les Centres locaux d'emploi (CLE) ont diminué le nombre de places dans les nouvelles ententes ACTION avec certains organismes pour différentes raisons (par ex. certains n'ont jamais rempli le nombre prévu dans l'entente précédente) tout en préservant une marge de manœuvre afin de s'assurer que les organismes en surnombre puissent conserver les personnes déjà en place. La diminution du nombre de places occupées est aussi en partie attribuable au fait qu'un certain nombre d'organismes se sont retirés.

Cependant, la situation a évolué à la fin de l'été (levée du moratoire pour l'embauche dans certaines régions). Dans les CLE, il n'y a présentement aucune personne en attente d'un PAAS ACTION. Si vous connaissez des gens qui veulent s'inscrire, ils peuvent le faire dès maintenant. Dans chaque région, la ou le responsable des ententes avec les organismes informe le personnel du CLE des places disponibles dans le territoire. Chaque agent du CLE devrait donc pouvoir informer les personnes en démarche.

Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION COCOPA

Selon le budget disponible, il y a présentement 77,5 % des places qui sont utilisées. Cela ouvre des possibilités comme vous le verrez un peu plus loin.

Dans le PASS ACTION, quel engagement financier la ministre espère-t-elle pouvoir annoncer pour la prochaine année financière?

Même si le gouvernement est dans un contexte de restrictions budgétaires, la ministre Julie Boulet assure qu'elle ne coupera pas dans le budget du PAAS ACTION qui sera maintenu pour la prochaine année financière.

Est-ce qu'il sera possible, dans un avenir prévisible, pour les organismes qui en font la demande, de conclure de nouvelles ententes pour rehausser le nombre de personnes dans leur PASS ACTION?

OUI. Dès maintenant. Les organismes qui ont actuellement un taux élevé d'occupation et qui ont les ressources pour accueillir plus de gens peuvent demander de rouvrir leur entente avec le CLE. À la fin d'octobre dernier, une directive à cet effet a été émise par le ministère à tous les CLE.

Pour l'ensemble du Québec, on estime qu'il y a environ 900 places à créer.

Lors de la rencontre du 4 avril où nous ont été présentés les critères et le fonctionnement du PAAS ACTION, nous avons compris que le programme s'adressait à la même clientèle, avec le même respect de leurs capacités que dans les programmes précédents (INTERAGIR, DEVENIR). Nous avons compris que chacun des participants au PAAS Action aurait le temps nécessaire pour continuer son évolution, en ayant éventuellement plus de choix de lieux et une diversité de places d'apprentissage. Tous s'entendaient dans cette rencontre pour voir qu'un certain nombre des gens rejoints par ce type de programme pouvait y transiter pour plusieurs années, et que pour quelques-uns, cette formule représentait actuellement la meilleure formule pour leur offrir un incitatif à se mobiliser. Est-ce que ces orientations demeurent les mêmes?

OUI. La ministre et les personnes présentes du ministère ont réaffirmé l'importance d'un programme comme le PAAS ACTION et sont pleinement conscientes que pour une partie importante des personnes rejoints, l'évolution sera lente et doit se réaliser sans limites de temps (pas de durée maximum). Présentement, le ministère pose des actions (rappels, réunions, etc.) pour s'assurer de l'appropriation par son personnel des engagements du ministère ce qui devrait amener à une interprétation semblable à l'intérieur des CLE et d'un CLE à l'autre.

Si oui, comment allez-vous vous assurer que ces orientations soient actualisées dans les CLE et auprès des organismes communautaires?

Dans les prochaines semaines, le ministère va produire et diffuser une mise à jour officielle du document présentant le PAAS ACTION qui nous avait été remis le 4 avril dernier.

Quels moyens de communication allez-vous prendre pour reconquérir les personnes qui se sont auto exclues?

Comité des Organismes Communautaires du PAAS ACTION COCOPA

La mise à jour du document du 4 avril 2011 devrait permettre au personnel des organismes communautaires de réinviter des personnes qui ont quitté le PAAS ou qui sont hésitantes à embarquer. Cela devrait réassurer les personnes qui se demandent s'ils vont poursuivre.

Rappelons que les personnes peuvent prendre jusqu'à 6 mois pour intégrer très progressivement le programme à raison de quelques heures par semaine jusqu'aux 20 heures demandées.

Est-ce que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) examine la possibilité de développer de nouveaux programmes permettant, par exemple, d'offrir plus d'encadrement et de formation, de stimuler la création de nouveaux postes proposant des tâches originales, de nouvelles façons de rejoindre les personnes concernées? Est-il possible que le MESS crée un comité de réflexions qui inclurait des personnes vivant ou ayant vécu un éloignement du marché du travail régulier afin de trouver des formes de programmes pouvant devenir de nouveaux leviers de solidarité sociale pour encourager les personnes à trouver une place dans notre société?

Un comité formé de représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) existe depuis plus d'un an. Auront-ils bientôt des réponses à formuler à ce sujet? Nous l'espérons...

D'autre part, la direction de la santé mentale du MSSS a aussi mandaté un comité d'experts (usagers, chercheurs et intervenants en employabilité) piloté par l'Association québécoise de la réadaptation psychosociale (AQRP) afin de réfléchir à ces questions.

Le COCOPA a fait remarquer au ministère que ces comités ne semblent pas avoir inclus des représentants des employeurs (particulièrement ceux dont la mission principale est de créer et maintenir des emplois dans un contexte de marché comme dans les entreprises d'économie sociale).

Quelles sont les réflexions du ministère pour rendre plus motivants les programmes s'adressant aux personnes de plus de 55 ans, éloignées du marché du travail et motivées à s'en rapprocher?

La loi ne permet pas le cumul de deux allocations. La personne qui choisit le PAAS ACTION aura 9 \$ de plus et aura droit, lorsqu'il y a lieu, à l'allocation pour le transport. Le CLE ne peut pas refuser d'accorder cette option, à cause de l'âge, à une personne de plus de 55 ans qui se qualifie pour le PAAS ACTION et qui en fait la demande.

La ministre Julie Boulet réitère son engagement à ce que le PAAS ACTION se déroule selon les objectifs déjà exprimés. Si après vos démarches auprès des différentes instances du CLE vous rencontrez des difficultés, contactez Philippe Filion, chef de cabinet de la ministre, 418-643-4810 Philippe.Filion@MESS.GOUV.QC.CA ou Alexandre Morin, conseiller politique, 418 643 4810 ou 514 873 0638, alexandre.morin@mess.gouv.qc.ca

Pensez à faire nous faire parvenir une copie conforme à racor@racorsm.com pour que nous puissions avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe. Merci!

RACOR | en santé mentale

Réseau Alternatif et Communautaire des Organismes en santé mentale de l'île de Montréal
55, avenue du Mont-Royal Ouest, Bureau 602, Montréal (Québec) H2T 2S6
Téléphone : (514) 847-0787 Télécopieur : (514) 847-0813
Courriel : racor@racorsm.com Site WEB : www.racorsm.com